

Mise à jour de la stratégie climatique du Groupe ENGIE

Pour une entreprise du secteur de l'énergie, la stratégie climat ne peut pas être dissociée de la raison d'être du Groupe, de sa stratégie globale et de sa performance. Le présent document présente une synthèse de l'actualisation de la stratégie Climat du groupe Engie comprenant les 3 volets suivants :

- L'atténuation du changement climatique chez ENGIE et auprès de ses clients,
- L'adaptation face au changement climatique,
- La gouvernance et les processus de pilotage pour assurer la mise en œuvre.

Une description plus détaillée figure dans l'Etat de durabilité 2024 et dans le support dédié « ESG at ENGIE » qui sera prochainement disponible sur le site internet du Groupe.

Atténuation du changement climatique chez ENGIE et auprès de ses clients

Les objectifs du Groupe

Depuis 2017, le Groupe a déjà réduit de plus de 40% ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du bilan carbone. Avec l'actualisation de la stratégie climat, le Groupe renouvelle et augmente ses objectifs externes à moyen et long terme, et notamment :

- La confirmation de l'objectif d'être « Net Zéro Carbone » à horizon 2045, pour l'ensemble des émissions du Groupe (scopes 1, 2 et 3). Cet objectif implique une réduction d'au moins 90% des émissions entre 2017 et 2045 et une neutralisation des émissions résiduelles par des activités internes d'absorption carbone ainsi que l'utilisation de crédits carbone de type séquestration. A noter que l'atteinte de cet objectif dépend de la décarbonation de la *supply chain* du Groupe.
- Le renforcement de tous les objectifs 2030 de décarbonation et de nouveaux jalons 2035 et 2040. Le Groupe retient notamment une nouvelle ambition de réduction de 55% des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) (scopes 1, 2 et 3) par rapport à 2017, avec un engagement de se situer pour ses émissions totales entre 120 et 140 Mt CO₂e en 2030.

Les principaux objectifs sont :

Mt CO ₂ e	2017	2024	Ancien 2030	2030	2035	2040
 Emissions totales de GES (scopes 1, 2 & 3)	265	157	<u>n.a.</u>	120 / 140	80 / 110	40 / 70
Emissions de GES pour la génération d'énergie (scope 1 & 3.15)	107	48	43	26 / 36	16 / 26	7 / 17
 Emissions de GES liées aux ventes de commodités (scope 3.3.D. & 3.11)	104	82	<u>n.a.</u>	63 / 83	37 / 57	12 / 32
dont ventes de combustibles (scope 3.11)	78	53	52	36 / 46	22 / 32	7 / 17

 Réduction des émissions de méthane: **-50% en 2030 vs 2017** (anciennement -30%)
 Emissions évitées par des offres et services bas carbone : entre **65 et 85 MtCO₂e en 2030** (anciennement 45 MtCO₂e)

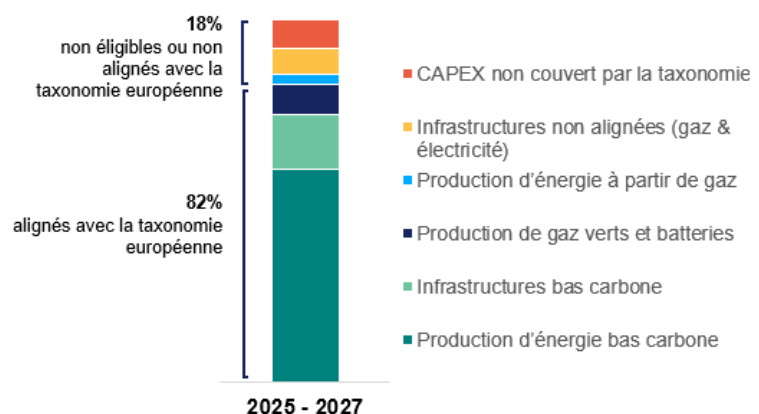
Pour refléter la volatilité du secteur de l'énergie et des impacts CO₂ qui en résultent ; le Groupe choisit de présenter ses cibles sous forme de fourchettes. La partie la plus ambitieuse situe le meilleur niveau qu'il semble possible d'atteindre si les conditions de marché, de sobriété et l'effet climat le permettent. L'autre partie de la fourchette représente le niveau d'émissions maximal que le Groupe s'engage à ne pas dépasser.

Le plan d'actions et son financement

Afin d'atteindre ces objectifs d'atténuation du changement climatique sur le volet de la réduction de ses propres émissions de GES comme sur l'accompagnement à la décarbonation de ses clients, le Groupe met en place le plan d'actions suivant :

- Sortie du charbon en 2025 en Europe continentale et en 2027 dans le monde,
- 95 GW de capacités de production renouvelables et de stockage en 2030,
- 20 TWh de production locale d'énergie verte en 2030,
- 10 TWh de production de biométhane en 2030,
- 4 GW de production d'hydrogène en 2035,
- 50 TWh de capacité de biométhane connectée aux réseaux français en 2030,
- 10 000 km de réseau de transport d'électricité en 2030,
- 300 TWh de ventes d'électricité en 2030 (B2B et B2C).

Pour se donner les moyens de ses actions, ENGIE s'engage à aligner l'ensemble de ses CAPEX avec sa stratégie de décarbonation. Le Groupe prévoit 21 à 24 milliards d'euros de CAPEX de croissance entre 2025 et 2027, dont 82% devraient être alignés avec la taxonomie Européenne.



Sur le volet de l'accroissement des puits de carbone, ENGIE mettra en place des actions d'absorption carbone au sein de sa propre chaîne de valeur et aura recours à des crédits carbone de type séquestration. Ces crédits seront utilisés uniquement pour la neutralisation des émissions résiduelles des objectifs Net Zéro du Groupe et respecteront les 10 principes clefs dictés par le *Integrity Council for the Voluntary Carbon Market*, et notamment de transparence, d'additionalité, et de permanence.

Adaptation au changement climatique

Pour la première fois, une intégration au cœur de la stratégie climatique du Groupe

Le réchauffement climatique a dépassé pour la première fois en 2024 +1.5°C par rapport à l'ère préindustrielle. Ainsi, en parallèle des efforts d'atténuation du changement climatique, la stratégie climat d'ENGIE intègre désormais un volet sur l'adaptation au changement climatique.

Le Groupe se mobilise depuis 2019, notamment pour rendre les projections climatiques les plus opérationnelles possibles et elles atteignent aujourd'hui un niveau de maturité suffisant. ENGIE déploie ainsi des processus Groupe pour assurer la résilience de ses sites existants ainsi que des nouveaux projets vis-à-vis des impacts clés du changement climatique.

Les principaux risques climatiques couverts sont :

Impact	Risques climatiques couverts par ENGIE
Intégrité des actifs	 Vagues de chaleur  Vents extrêmes  Inondations  Stress hydrique  Glissements de terrain  Feux de forêt  Erosion côtière
Production et demande d'énergie	 Production solaire  Production éolienne  Production hydraulique  Production thermique  Demande de chaud/froid
Santé sécurité	Impacts du changement climatique sur la santé sécurité des employés et sous-traitants (notamment via le stress thermique)
Supply chain	Impact des événements extrêmes (cf 1 ^{ère} ligne) sur la chaîne d'approvisionnement globale de combustibles et de produits ainsi que l'environnement local des sites (ex. routes d'accès...)

Gouvernance et processus de pilotage pour assurer la mise en œuvre

La gouvernance climat portée par le Conseil d'Administration

Afin de s'assurer que, conformément à sa raison d'être, la stratégie Climat est au cœur de la stratégie globale de l'entreprise, le Conseil d'Administration fixe la stratégie de transition climatique et les objectifs associés. Ce sujet occupe une place centrale dans ses réflexions stratégiques, notamment à l'occasion du séminaire stratégique du Conseil, et dans ses décisions d'investissement, qui sont préparées par le Comité des Investissements et des Technologies.

Le Conseil s'appuie également sur les travaux du Comité pour l'Éthique, l'Environnement et le Développement Durable qui est spécifiquement en charge d'examiner les risques et opportunités liés au changement climatique et d'adresser ses recommandations au Conseil.

Depuis 2021, la Direction Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG), qui porte la stratégie climatique, est placée sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint en charge de la Finance, de l'ESG et des Achats. Il a ainsi la responsabilité de mesurer la performance globale, financière et extra- financière du Groupe.

Les rémunérations des dirigeants alignées avec l'atteinte des objectifs climatiques

Les politiques de rémunération de la Directrice Générale, du Comité Exécutif et des cadres dirigeants intègrent des critères liés aux objectifs climatiques du Groupe.

La rémunération variable de la Directrice Générale et des membres du Comité Exécutif est conditionnée à l'objectif de réduction des émissions de GES liées à la production d'énergie et à celui lié aux ventes de commodités.

Par ailleurs, les actions de performance du Groupe (incitation long terme) dont sont bénéficiaires la Directrice Générale, les cadres dirigeants ainsi que 5 000 collaborateurs, incluent un critère sur l'ensemble du bilan carbone du Groupe.

Une intégration dans tous les processus Groupe

D'autre part, le management d'ENGIE a attribué des plafonds à ne pas dépasser sur les principaux postes d'émissions de GES des activités du Groupe. Ces plafonds sont jalonnés sur l'ensemble de la trajectoire Net Zéro du Groupe et alloués à chaque *Global Business Unit* (GBU). Ces dernières élaborent leur stratégie opérationnelle de décarbonation de telle sorte à ne pas dépasser les plafonds fixés.

Le Groupe a également intégré des éléments extra-financiers à son plan à moyen terme (PAMT) sous la forme de budgets CO₂. Le suivi des budgets CO₂ fait partie intégrante du dialogue managérial au travers des processus d'analyses de performance réalisées aux clôtures périodiques des comptes consolidés et lors des exercices de prévisions.

Le processus de décision d'investissement intègre l'impact CO₂ des projets et leurs conséquences sur les trajectoires d'émissions de GES. La procédure interne applicable vise à favoriser les projets à faible impact CO₂. Les risques physiques liés au changement climatique font également partie de l'analyse des nouveaux projets. Cette dernière dépend de la technologie du projet et de sa localisation et est essentielle pour anticiper les impacts climatiques et intégrer les mesures d'adaptation nécessaires dès le début de la phase de conception du projet (changement de la localisation, renforcement des équipements...).

Tous les sites existants du Groupe font par ailleurs l'objet d'une analyse de résilience au risque climatique sur une base annuelle dans le cadre du processus *Adaptation Entreprise Risk Management*. Après une première revue des sites au niveau GBU, les sites pour lesquels une potentielle vulnérabilité au changement climatique a été identifiée doivent faire une analyse locale plus approfondie du risque, avec quantification financière, et mettre en place un plan d'adaptation pour réduire le risque.

Des activités de *lobbying* alignées sur l'Accord de Paris

Conformément à son engagement à lutter contre le changement climatique et à accélérer la transition vers une économie neutre en carbone, ENGIE s'engage à veiller à ce que ses activités de *lobbying* et d'adhésion aux associations sectorielles soient alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris et la stratégie climatique de l'entreprise. ENGIE procède régulièrement à une revue de ses adhésions à des associations professionnelles et industrielles afin d'évaluer cet alignement. Le document d'évaluation est disponible sur le site internet du Groupe.